

délibération D_2024_2_3

OBJET : Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter le déficit d'investissement 2023 au budget primitif 2024 pour la somme de 66 704,69 € au compte D001.
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 au budget primitif de 2024 pour la somme de 175 059,51 € en investissement au compte R1068 et le solde soit 77 755,69 € au compte R002.